



COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 16/12/2024 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Management Sectoriel parcours Management du Tourisme et de l'Événementiel** - rentrée 2025 est ainsi constituée pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président : Frédéric LASSALLE

Membres :

Bénédicte GAULARD

Marcel GRENARD

Mathilde PULH

Article 2 :

La Directrice de l'IAE et le Responsable Administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'IAE.

Fait à DIJON, le 28/02/2025

La Directrice de l'IAE

Mathilde PULH